



Mairie de Gironde-sur-Dropt

Département de la Gironde

Arrondissement de Langon

Arrêté portant fermeture du stade municipal

Le Maire de Gironde sur Dropt,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les intempéries des derniers jours ;

Considérant la nécessité de préserver les terrains gazonnés : d'honneur et d'entraînement ;

Considérant que la sécurité des usagers, notamment sportifs, rend nécessaire la réglementation des entraînements et des rencontres sportives ;

VU la nécessité d'interdire l'utilisation des terrains gazonnés du stade ;

ARRÊTE

ARTICLE 1. A compter du **3 janvier 2020**, le **stade municipal est fermé** en raison des intempéries jusqu'au **6 janvier 2020 inclus**.

ARTICLE 2. Les entraînements et rencontres sportifs sont interdits sur la période indiquée à l'article 1.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché au stade et ampliation sera transmise :

- au service technique,
- à l'association du Football,
- à la Gendarmerie de La Réole.

Fait à Gironde sur Dropt, le 3 janvier deux mil vingt,



Le Maire,

Thierry BOS

*Le Maire,
Par délégué,*

Bernard TOURENTE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.